

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

Prestation de nettoyage des locaux de l'institut  
consulaire de formation











---

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 23 Février 2026 à 16h00

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry  
CS 10210  
20293 BASTIA CEDEX 1  
Tél : 0495515555

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestation de nettoyage des locaux de l'institut consulaire de formation
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	1 an

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes.....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
5.1 - Documents à produire .....	6
5.2 - Visites sur site .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
6.1 - Transmission électronique .....	7
6.2 - Transmission sous support papier.....	8
7 - Examen des candidatures et des offres .....	8
7.1 - Sélection des candidatures .....	8
7.2 - Attribution des marchés.....	8
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	10
8.2 - Procédures de recours .....	10

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestation de nettoyage des locaux de l'institut consulaire de formation

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Montant maximum annuel	35 000 € HT
------------------------	-------------

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix (BP)
- Tableau synthétique de reprise du personnel
- Déclaration de sous traitance (DC4)
- DC1
- DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica>

Nota : Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (<http://www.cci.corsica>) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu'en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Reprise du personnel

Le dossier annexes techniques comporte un tableau synthétique indicatif des personnels de propreté affectés au marché actuellement en cours (pour chacun des lots) et répondant aux critères de l'accord du 29 mars 1990 correspondant à l'annexe VII de la convention collective des entreprises de propreté.

Ces données sont fournies à titre indicatif ce qui ne dispense ni les entreprises entrantes, ni les entreprises sortantes d'appliquer les stipulations de ladite convention collective.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature (DC1) ou DUME

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration du candidat (DC2) ou DUME
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix (BP)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, notamment

## 1 / Moyens matériels et humains :

- - Le détail des moyens humains permettant d'effectuer les missions (certificats, diplômes ou qualifications, en cours de validité, dont disposent les personnels prévus pour assurer les missions, organisation des ressources humaines, politique sociale, fonctionnement interne, organigramme détaillé, effectif d'encadrement, fréquence et durée sur site, effectifs opérationnels, administratifs...),
- - Le détail des moyens matériels utilisés pour accomplir les missions (matériel de lavage, de balayage, nacelle d'entretien courant, produits rémanents, récurrents, désodorisants, tenues...) accompagnée de leurs fiches techniques,
- - La décomposition du cout horaire faisant apparaître le poids de la main d'œuvre avec encadrement et l'intégration des consommables. Le candidat devra également indiquer les quantités de consommables prises en compte dans l'évaluation de cette intégration.
- - Plan de continuité de service détaillant les différents cas de figure par catégorie de personnels et les délais de remplacement pour chacun d'eux (retard, absence, perte de TCA, grève, employés, cadres...) et le délai maximal de déclenchement opérationnel d'un agent de renfort, quelle que soit l'heure et le jour d'appel.

## 2 / Qualité :

- - La politique qualité du candidat (programme d'assurance qualité, norme ISO...)
- - Le plan général et procédures de contrôle interne mises en place pour s'assurer de la bonne exécution des prestations (suivi des hommes, des formations, des matériels et des opérations, des prestations, fréquence, durée, supports...)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite de site est facultative cependant elle est fortement conseillée, elle peut être effectuée par le candidat, sur prise de rendez-vous auprès des Services de l'Institut Consulaire (04.95.20.10.46) Mme Nathalie Dessendier

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cci.corsica>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse  
Direction de la Stratégie des Grands Projets et de la Commande Publique  
Quai l'Herminier - CS 30253  
20179 AJACCIO Cedex 01

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une

demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

#### 1/ Critère Valeur Technique noté sur 60 points :

L'examen de ce critère se faisant sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat dans son offre décomposé en sous critères notés de la manière suivante :

##### 1 /Moyens matériels et humains : ( 40 points)

- - Le détail des moyens humains permettant d'effectuer les missions (certificats, diplômes ou qualifications, en cours de validité, dont disposent les personnels prévus pour assurer les missions, organisation des ressources humaines, politique sociale, fonctionnement interne, organigramme détaillé, effectif d'encadrement, fréquence et durée sur site, effectifs opérationnels, administratifs...),( 15 points)
- - Le détail des moyens matériels utilisés pour accomplir les missions (matériel de lavage, de balayage, nacelle d'entretien courant, produits rémanents, récurrents, désodorisants, tenues...) accompagnée de leurs fiches techniques, ( 15 points)
- - La décomposition du cout horaire faisant apparaitre le poids de la main d'œuvre avec encadrement et l'intégration des consommables. Le candidat devra également indiquer les quantités de consommables prises en compte dans l'évaluation de cette intégration. ( 5 points)
- - Plan de continuité de service détaillant les différents cas de figure par catégorie de personnels et les délais de remplacement pour chacun d'eux (retard, absence, perte de TCA, grève, employés, cadres...) et le délai maximal de déclenchement opérationnel d'un agent de renfort, quelle que soit l'heure et le jour d'appel. ( 5 points)

##### 2 /Qualité : ( 20 points)

- - La politique qualité du candidat (programme d'assurance qualité, norme ISO...) ( 10 points)
- - Le plan général et procédures de contrôle interne mises en place pour s'assurer de la bonne exécution des prestations (suivi des hommes, des formations, des matériels et des opérations, des prestations, fréquence, durée, supports...)( 10 points)

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

0 : renseignement non fourni

25 % de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

50 % de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

75 % de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur en regard du critère jugé.

100 % de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs supérieurs à l'attente exprimée par le pouvoir adjudicateur au regard du critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectée des coefficients de pondération donnera la note valeur technique du candidat.

## 2/Critère prix des prestations noté sur 40 points:

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base du Bordereau des prix l'offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l'écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle.

Formule de notation du critère de prix :

P0 = Prix de l'offre la moins disante

Px = Prix de l'offre jugée

Note de l'offre jugée =  $40 * P0/Px$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.cci.corsica>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06